



**Délégation Départementale
de l'Isère**

La Directrice générale
17/19, rue Cdt l'Herminier
38032 GRENOBLE Cédex 1



**Préfecture
de l'Isère**

Le Préfet
12, place de Verdun
CS 71046
38021 GRENOBLE Cédex 1



**Conseil général
de l'Isère**

Le Président du Conseil général
Direction de la Santé et de l'Autonomie
15, av Louis Weil – BP 337
38010 GRENOBLE Cédex 1

Grenoble, le **25 AVR. 2014**

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissements et services médico-sociaux
de l'Isère

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'article L 311-5 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le président du conseil général et le directeur général de l'agence régionale de santé.

Ces personnes ont pour mission d'accompagner et de conseiller les usagers de vos établissements dans leurs démarches et la résolution de leurs difficultés.

Pour le département de l'Isère, nous avons l'honneur de vous informer que les personnes qualifiées ont été désignées. Il s'agit de:

- Mme Brigitte Lefebvre,
- Mme Nelly Maroni,
- Monsieur Georges Noblot.

Nous vous prions de trouver ci joint la liste de ces personnes qualifiées et les modalités de sollicitation afin que tout usager de votre structure puisse contacter la personne de son choix.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement cette liste à vos usagers, à leurs représentants légaux et au Conseil de la vie sociale de votre établissement ou service. Vous communiquerez aussi cette liste par voie d'affichage en l'annexant à votre livret d'accueil.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

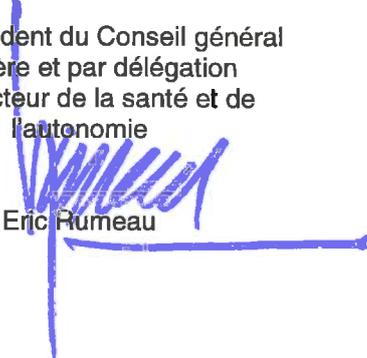
P/ La Directrice générale
de l'ARS


Le Délégué Territorial
Jean-François JACQUEMET

P/ La Directrice Départementale
de l'Isère
De la Cohésion Sociale de l'Isère


Danielle DUFOURG

P/Le Président du Conseil général
de l'Isère et par délégation
Le Directeur de la santé et de
l'autonomie


Eric Rumeau